

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1939 - 1986

1252W 1 - 21

Établi par Vincent FAY, assistant principal de conservation du patrimoine
Sous la direction de Léo DAVY, conservateur du patrimoine, directeur des Archives
départementales

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1252W 1 - 21
Intitulé	Conseil de prud'hommes de Sedan
Dates extrêmes globales	1939-1986
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	21 articles, 21 boites, 2,1 mètres linéaires.

Contexte :

Nom du producteur	France. Conseil de prud'hommes (Sedan, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Les conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806 pour répondre aux besoins liés à la suppression des institutions chargées d'arbitrer les conflits au sein des corporations sous l'Ancien Régime. Cette loi, principalement consacrée à la création du conseil de prud'hommes de Lyon, prévoit l'instauration d'autres conseils dans des « villes de fabriques » où le gouvernement le jugera convenable. L'organisation, le fonctionnement et les compétences de ces juridictions chargées de concilier ou de juger les différends individuels liés au travail sont précisés par des décret de 1809 et 1810 : chaque conseil de prud'hommes est institué par un décret précisant son ressort, son organisation et sa composition ; il est constitué de membres patrons, les marchands fabricants, d'une part, et de membres chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers patentés, d'autre part. Tous sont élus par leurs pairs, les patrons ayant un représentant de plus que les seconds. L'ordonnance du 10 mai 1819 étend la compétence des conseils de prud'hommes aux manufactures. La parité ente les représentants patrons et ouvriers est brièvement établie de 1848 à 1852 et définitivement instaurée en 1880. Les conseils de prud'hommes, modernisés par la loi du 27 mars 1907, voient leur compétence étendue au secteur du commerce et des services commerciaux (1907) et à celui de l'agriculture (1932). La loi du 18 janvier 1979 dite « Loi Boulin » généralise la juridiction prud'homale à toute la France, en créant au moins un conseil de prud'hommes, doté de cinq sections identiques, dans chaque ressort de tribunal de grande instance. Le statut, la formation et la protection des conseillers sont améliorés et les dépenses de personnel et de fonctionnement mis à la</p>

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

charge de l'État. Le tableau des nouveaux conseils de prud'hommes a été publié en 1982.

Le conseil de prud'hommes de Sedan a été supprimé en 2008 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire (décret n° 2008-514 du 29 mai 2008). La compétence a été reprise par le conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières.

Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du conseil de prud'hommes de Sedan.
Modalités et date d'entrée	Versement du 3 novembre 1992.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Le versement se compose notamment d'une collection de conventions collectives, accords collectifs et règlements intérieurs de 1939 à 1960, ainsi que d'échantillons de dossiers de procédure.
Tris, éliminations réalisées	Sans objet
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Les archives ont été classées par typologie documentaire et par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L.213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Vincent FAY
Règles ou conventions	Normes générales et internationales de description archivistique (ISAD-G) publiées par le Conseil International des Archives en 1994, 2ème édition en 1999.
Date de la notice	1er octobre 2025

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1252W 1	Minutes des décisions et procès-verbaux de conciliation.	1942-1960
1252W 2	Audiences de conciliation et de jugement : registres.	1948-1961
1252W 3 - 4	Conventions collectives et avenants, règlements intérieurs, règlements d'atelier et accords collectifs déposés.	1939-1960
1252W 3		1939-1949
1252W 4		1950-1960
1252W 5	Élections : listes des électeurs et des candidats.	1969
1252W 6 - 12	Dossiers de procédure relatifs aux affaires terminées [échantillons des années se terminant par 9].	1959-1979
1252W 6		16 janvier-12 novembre 1959
1252W 7 - 8	Année 1969.	1969
1252W 7		7 janvier-19 juin 1969
1252W 8		3 juillet-18 décembre 1969
1252W 9 - 12	Année 1979.	1979
1252W 9		4 janvier-26 avril 1979
1252W 10		10 mai-30 août 1979
1252W 11		3 septembre-18 octobre 1979

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1252W 12		2 novembre-27 décembre 1979
1252W 13 - 21	Dossiers de procédure relatifs aux affaires présentant un intérêt particulier.	1974-1986
1252W 13	[Affaires terminées au cours de l'année 1980].	1974-1980
1252W 14 - 15	[Affaires terminées au cours de l'année 1981].	1980-1981
1252W 14		1980
1252W 15		1981
1252W 16	[Affaires terminées au cours de l'année 1982].	1982
1252W 17	[Affaires terminées au cours de l'année 1983].	1983
1252W 18 - 19	[Affaires terminées au cours de l'année 1984].	1984
1252W 18		1er janvier-30 juin 1984
1252W 19		1er juillet-31 décembre 1984
1252W 20	[Affaires terminées au cours de l'année 1985].	1985
1252W 21	[Affaires terminées au cours de l'année 1986].	1986